

Levallois Perret, le 18 février 2026

## LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES OPHTALMOLOGISTES ET DES PHARMACIENS

**Objet : Rupture Mondiale de la spécialité VISUDYNE® 15 mg, poudre pour solution pour perfusion – contingentement qualitatif et quantitatif**

Madame, Monsieur,

La tension d'approvisionnement Visudyne perdure. La distribution des unités reste contingentée, mais de manière moins stricte.

**Le profil des patients éligibles au traitement par Visudyne est modifié et décrit ci-dessous.**

Le nouveau profil des patients prioritaires pour recevoir VISUDYNE a été diffusé via un message adressé à l'ensemble des ophtalmologistes, publié sur le site de l'ANSM ainsi que sur celui de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO).

Il s'agit de patient présentant :

- une **CRSC chronique ou des polypes résistants au traitement anti-VEGF** bien conduit, et dont l'acuité visuelle de l'œil atteint est limitée à **8/10<sup>e</sup>**, quelle que soit l'acuité visuelle de l'autre œil
- un **hémangiome (en cas d'impossibilité de réaliser une protonthérapie)** et dont l'acuité visuelle de l'œil atteint est limitée à **8/10<sup>e</sup>**, quelle que soit l'acuité visuelle de l'autre œil

La SFO, l'ANSM et le laboratoire CHEPLAPHARM France rappellent et encouragent, en cas d'utilisation à « demi-dose » du médicament (selon l'indication), au partage d'un flacon pour deux patients programmés de manière successive en respectant les conditions d'asepsie pour la préparation des perfusions. Dans ce cas, pour le deuxième patient, un respect simple des indications classiques est accepté (sans critère limitant pour l'acuité visuelle).

Le dépannage d'urgence sera fait selon le process suivant :

1. L'ophtalmologue ayant identifié son patient répondant aux critères de priorisation définis par la SFO, adresse au laboratoire ([cheplapharm.infomed@universalmedica.com](mailto:cheplapharm.infomed@universalmedica.com)) sa demande en joignant le formulaire complété (le formulaire de critères de priorisation est téléchargeable sur le site de CHEPLAPHARM France (<https://www.cheplapharm.fr/>))
2. Le laboratoire valide la demande selon les critères définis en donnant un code unique au prescripteur qui le reporterà sur son ordonnance.
3. Le pharmacien, sur présentation de l'ordonnance avec code, contacte le dépositaire du laboratoire ([commande\\_adv@movianto.com](mailto:commande_adv@movianto.com)) en précisant le nom du prescripteur, les initiales du patient, le code attribué et la date d'intervention prévue.
4. Le laboratoire enverra alors le flacon de VISUDYNE à la pharmacie dans les 48 à 72h suivant la réception de la commande.

**Si le patient ne rentre pas dans les critères définis ci-dessus, l'ophtalmologue est invité à contacter le laboratoire à l'adresse pharmacovigilance suivante : [cheplapharm.infomed@universalmedica.com](mailto:cheplapharm.infomed@universalmedica.com) afin d'évaluer la situation au cas par cas.**

Nous pouvons vous assurer que CHEPLAPHARM France met tout en œuvre pour un retour à la normale des approvisionnements.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées,

**Valérie GAJAN**  
**Pharmacien Responsable Cheplapharm France**

DocuSigned by:

**GAJAN FERET Valérie**

91A96334FCAE4E2...

ADRESSE

CHEPLAPHARM 68 rue Marjolin  
France SAS F-92300 Levallois-Perret

CONTACT

P. +33 809 54 20 23

info@cheplapharm.fr  
cheplapharm.fr

TRIBUNAL D'ENREGISTREMENT

Capital Social: 25 000 €  
SIREN: 821 144 979



## Formulaire à compléter

<b>Contingentement Visudyne</b>	
Référence patient (PP/NNN*) : Date de naissance : JJ/MM/AAAA	
Patient Monophtalme : OUI/NON	
MAVAC œil droit (/10) :	
MAVAC œil gauche (/10) :	
En cas de demi-dose utilisée pour le 1er patient Demande conjointe avec un autre patient :	
Si oui, référence patient :	
Date prévue de l'intervention	
Si possible : coordonnées (Adresse postale et email) de la pharmacie du patient pour livrer le flacon de Visudyne	
<p><b>Ce document doit être envoyé à l'adresse suivante :</b>  <b><a href="mailto:cheplapharm.infomed@universalmedica.com">cheplapharm.infomed@universalmedica.com</a></b> </p>	

\* Deux premières lettres du prénom et trois premières lettres du nom

## ADRESSE

CHEPLAPHARM 68 rue Marjolin  
France SAS F-92300 Levallois-Perret

## CONTACT

P. +33 809 54 20 23

[info@cheplapharm.fr](mailto:info@cheplapharm.fr)

[cheplapharm.fr](http://cheplapharm.fr)

## TRIBUNAL D'ENREGISTREMENT

Capital Social: 25 000 €

SIREN: 821 144 979